



CIRCUIT 3

5 km - 1 h 40

Saint-Caprais

ACCÈS



Identique au circuit 2 jusqu'au point ⑨.

⑨ Continuer tout droit. Traverser une route (*prudence!*). Passer devant La Fustière (*apiculteur*).

② (Pour le circuit 2 prendre à droite) Continuer tout droit.

① Continuer tout droit. Traverser la D 104 (*prudence!*) et emprunter le chemin en face.

⑬ (On rejoint un GRP®). Virer à gauche. Dépasser la fontaine Saint-Caprais et, sur une fourche, s'engager à droite pour revenir au bourg.

Yvoy-le-Marron

Yvoy, dont le nom (*ivos = if*) révèle l'origine gauloise, se construit, après la conquête de Jules César, au carrefour de deux routes romaines et plante les premiers châtaigniers. Sous les Mérovingiens vers l'an 500 on y frappe monnaie.

Devenu chrétien vers le VI^e siècle le village adopte Saint-Caprais comme patron.

Au XI^e siècle Yvoy est un croisement de routes à péage. Les moines encouragent le défrichement et transforment les marécages en étangs. Sous la monarchie absolue les guerres de religion et les grandes famines ruinent la région. À la Révolution en 1790 est élu le premier conseil municipal.

En 1841 Yvoy surnommé le Galeux célèbre par ses châtaigniers devient Yvoy-le-Marron par décret du roi Louis-Philippe.

La reconstruction du village, tout en briques comme on le voit actuellement, date des années 1850-1860. Le chêne de Miberlan, dit chêne des sorciers, et la fontaine Saint-Caprais sont des lieux magiques où plane l'hiver comme été un mystère bien solognot.

CHEMIN FAISANT

CIRCUIT 1 :

- Traces de grands animaux
- Forêt de châtaigniers
- Étangs

CIRCUIT 2

- Forêt de châtaigniers
- Étangs

CIRCUIT 3

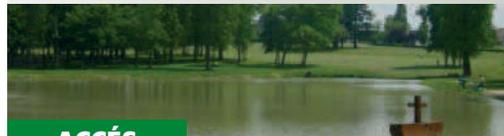
- Forêt de châtaigniers
- Fontaine Saint-Caprais guérisseuse de la gale

UN PEU PLUS LOIN

- Dhuizon
- La Ferté-Beauharnais
- La Marolle-en-Sologne
- Millançay
- Montrieux-en-Sologne
- Neung-sur-Beuvron
- Saint-Viatre
- Vernou-en-Sologne
- Villeny



YVOY-LE-MARRON



ACCÈS

D 35 Lamotte-Beuvron
D 922-12-104 La Ferté-Saint-Aubin

À VOIR

Chêne de Miberlan dit chêne des sorciers
Château de Villebourgeon du XVII^e siècle
Château de Villedard

Syndicat d'initiative
Commerce d'alimentation - Boulangerie
Boucherie - Coiffure
Hôtel-Restaurant - Bar
Parc de détente et de loisirs Jean-Prouvost
Pêche dans l'étang des sources de l'Arignan
Tennis
Gîtes ruraux
Miel de Sologne à la Fustière
Salle multimédia

1 JOUR DE SENTIER,
8 JOURS DE SANTÉ !

Ces circuits sont des chemins communaux traversant des propriétés privées.

- Restez sur les sentiers
- Respectez la nature
- Tenez vos chiens en laisse
- Ramassez vos déchets
- Soyez prudents en période de chasse

RESPECTER LA NATURE,
C'EST SE RESPECTER SOI-MÊME

Sentiers balisés de Promenade et Randonnée réalisés par la communauté de communes de la Sologne des étangs et la commune d'Yvoy-le-Marron avec le concours du Comité départemental de la randonnée pédestre 2, rue du Limousin 41000 BLOIS
Tél./Fax : 02 54 56 19 59
e-mail : rando.41@wanadoo. fr



CIRCUIT 1

17 km
La Brosse

CIRCUIT 2

10 km
Le Grand
Villedy

CIRCUIT 3

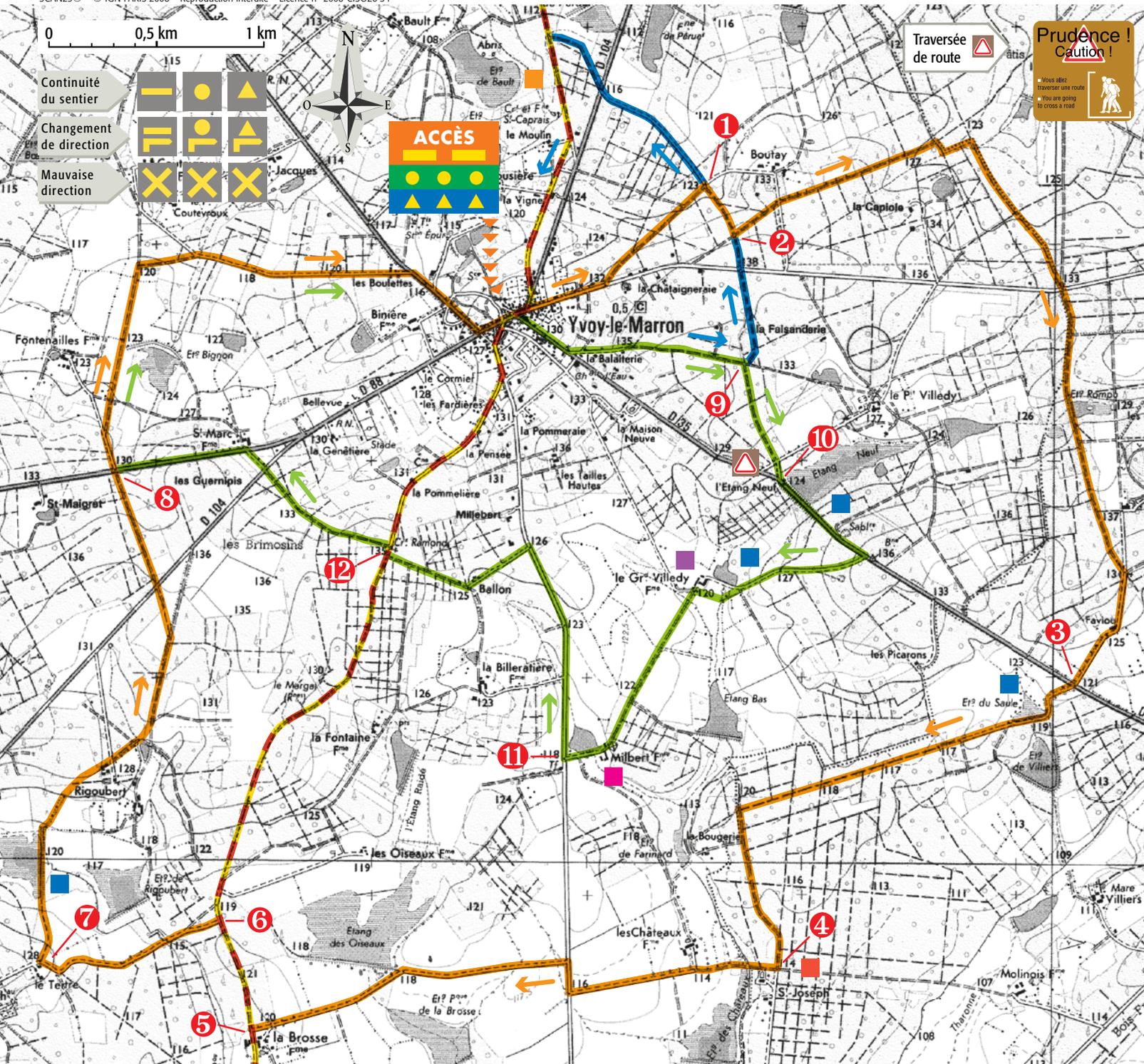
5 km
Saint-
Caprais



à pied®

YVOY-LE-MARRON

Sologne



CIRCUIT 1
17 km - 5 h 40
La Brosse

ACCÈS

Accès : place de l'église, direction l'auberge du Cheval Blanc.

Suivre la D 104 vers La Ferté-Saint-Aubin, puis tout droit la route de Vouzon (*prudence!*). Après le cimetière s'engager à gauche sur un chemin.

1 Face à un chemin privé virer à droite. (*pour le circuit 3 prendre à gauche*).

2 Après 250 m tourner à gauche, poursuivre tout droit sur 1 km en négligeant les layons. Face à une clôture tourner à droite et la suivre à main gauche jusqu'à une route (*prudence!*). Traverser et continuer tout droit en négligeant les layons. À 1,3 km, devant l'entrée des Bruyères, appuyer à droite.

3 Après Faviou atteindre la D 35 (*prudence!*) et continuer en face. Sur un embranchement prendre à droite en longeant un étang Croiser une allée privée. Le chemin fait un coude à gauche. Continuer tout droit en négligeant les layons.

4 Juste avant le château de Saint-Joseph tourner à droite. Sur une route (*prudence!*) virer à droite, puis à gauche sur un chemin empierré. Laisser un chemin à droite.

5 À La Brosse (*on prend un GRP*) tourner à droite *sur une ancienne voie romaine*.

6 (*On quitte le GRP*). Après 500 m s'engager à gauche sur un chemin.

7 À la ferme du Tertre (*pour le circuit de La Marolle continuer tout droit*) emprunter à droite un chemin herbeux, puis à gauche le long d'une clôture à main droite. Suivre un sentier en contrebas d'un étang . Après la ferme

de Rigoubert continuer tout droit en négligeant l'allée à gauche. Après 750 m biaiser à gauche hors de la forêt et atteindre la D 104 (*prudence!*). Continuer en face.

8 Traverser la D 88 (*prudence!*) et continuer en face. Après 150 m s'engager à droite. Après 750 m virer encore à droite, puis après 250 m appuyer encore à droite. Sur la D 35 (*prudence!*) tourner à droite et marcher sur le bas-côté gauche pour rejoindre le bourg d'Yvoy.

CIRCUIT 2
10 km - 3 h 20
Le Grand Villedy

ACCÈS

Accès : place de l'église.

Prendre en direction de l'auberge du Cheval Blanc. Suivre la D 35 vers Chaumont (*prudence!*). S'engager à gauche sur le chemin du Petit Villedy.

9 Après 3 bornes sur le chemin (*pour le circuit 3 prendre en face*) tourner à droite. Croiser une allée privée.

10 Atteindre la D 35 (*prudence!*). Tourner à gauche en longeant un étang et en marchant sur le bas-côté gauche sur 500 m, puis traverser la route pour s'engager à droite sur le chemin du Grand Villedy. Laisser à droite les maisons et tourner à gauche sur une allée rectiligne. Longer la ferme de Milbert (*voir la date 1888 sur le pignon de briques*).

11 Sur une route (*prudence!*) tourner à droite. La suivre sur 1 km en dépassant le chemin de la Billeratière, et s'engager à gauche sur un chemin.

12 Sur un chemin transversal dit "la voie romaine" marcher à droite sur 30 m. Au niveau de la Croix Ramond tourner à gauche. Traverser la D 104 (*prudence!*). Atteindre la D 88 (*prudence!*). La prendre à gauche sur le bas-côté gauche sur 600 m.

8 S'engager à droite sur un chemin (*identique au circuit 1 jusqu'au bourg*).

